

# REDEVANCE D'ORDURES MÉNAGÈRES : GRILLES TARIFAIRES 2025 EN BREF



**Vous souhaitez des renseignements ?**

**PÔLE DÉCHETS DU PAYS DE SARREBOURG**

[pole-dechets@pays-sarrebourg.fr](mailto:pole-dechets@pays-sarrebourg.fr)

ou **0800 807 018** (gratuit depuis un poste fixe)

## GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES (résidence principale)



**TOURNÉES DE COLLECTE DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DU BAC DE TRI TOUTES LES 2 SEMAINES**

COMPOSITION DU FOYER	1 personne	2 à 4 personnes	5 personnes et +
<b>Taille de la poubelle d'Ordures Ménagères à puce électronique (obligatoire)</b>	<b>80 litres</b>	<b>140 litres</b>	<b>240 litres</b>
<b>Part fixe annuelle</b> <b>Incluant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TOURNÉES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE</li> <li>- CENTRE DE TRI ET RECYCLAGE DES EMBALLAGES</li> <li>- DÉCHÈTERIES (ACCUEIL, TRANSPORT, TRAITEMENT)</li> <li>- COLLECTE DES BORNES VERRE/ PAPIERS/ TEXTILES / DÉCHETS ALIMENTAIRES</li> <li>- ET <b>10</b> LEVÉES DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES</li> </ul>	 <b>133 €</b>	 <b>241 €</b>	 <b>395 €</b>
<b>Part variable à partir de la 11e levée</b> jusqu'à la 18e levée	<b>3,20 €/levée</b>	<b>4,80 €/levée</b>	<b>7,50 €/levée</b>
<b>Part variable à partir de la 19e levée</b>	<b>6,40 €/levée</b>	<b>9,60 €/levée</b>	<b>15,00 €/levée</b>

\* PART FIXE PRORATISÉE

Du ..... / ..... / 2025 au 31 / 12 / 2025

incluant ..... levées

\* Pour les mouvements intervenus en cours d'année, la part fixe annuelle ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

## GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS D'UNE POUBELLE COLLECTIVE



Dans le cas d'une copropriété disposant d'une ou plusieurs poubelle(s) collective(s), la redevance est adressée au gestionnaire ou au syndic, qui répartit ensuite les charges entre les différents appartements.

## Bac sanitaire supplémentaire (80 ou 140 Litres)\*



\*Bac fourni suite à convention et destiné exclusivement à la collecte des protections anatomiques d'une personne souffrant de problèmes pathologiques d'incontinence.

Bac	Part fixe annuelle	Prix à la levée
80L	0 €	1,50 €
140L	0 €	2,00 €

## GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES AYANT ACCÈS À UNE BORNE SEMI-ENTERRÉE

### BORNE AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS



Part fixe annuelle incluant 32 dépôts dans la borne	Part variable du 33 <sup>ème</sup> au 52 <sup>ème</sup> dépôt	Part variable à partir du 53 <sup>ème</sup> dépôt
<b>160 €</b>	<b>2,10€/dépôt</b>	<b>3,20€/dépôt</b>

### BORNE SANS CONTRÔLE D'ACCÈS

Part fixe annuelle
<b>193 €</b>



## GRILLE TARIFAIRE POUR L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Du 30/06/25 au 31/12/25

9 accès forfaitaires  
10€ à partir du 10ème accès

## RÉSIDENCES SECONDAIRES



Les résidences secondaires sont dotées d'un **BAC DE 80 LITRES** et facturées suivant le même abonnement qu'un foyer d'une personne seule en résidence principale.

*Pour les autres situations particulières, se référer à la délibération*